

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Fénozone Progression — accompagnement individuel de trois mois

FÉNOMENTAL — Vanessa SAIONI

Version de travail du 10 août 2026

Article 1 — Identité du prestataire et contact

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont proposées par :

- Vanessa SAIONI — Fénomental ;
- siège : 366 chemin de la Pighiera Supérieure, 06440 L'Escarène, France ;
- SIRET : 953 908 878 00010 ;
- téléphone : 06 87 73 26 41 ;
- courriel : vanessa.saioni@fenomental.pro ;
- site internet : <https://www.fenomental.pro>.

Fénomental est ci-après désignée le « Prestataire ». Le parent ou représentant légal qui commande la prestation est désigné le « Client ». Le jeune sportif mineur bénéficiaire est désigné le « Bénéficiaire ».

Article 2 — Objet, champ d'application et documents contractuels

Les CGV régissent la vente à distance aux consommateurs de l'accompagnement de préparation mentale « Fénozone Progression ». Elles s'appliquent à toute commande conclue par l'intermédiaire du tunnel de vente ou, le cas échéant, à la suite d'un appel de candidature.

Le contrat est constitué, par ordre de priorité en cas de contradiction, du récapitulatif de commande accepté par le Client, des présentes CGV et des informations particulières communiquées par écrit par le Prestataire. Les contenus promotionnels n'ont de valeur contractuelle que lorsqu'ils sont expressément repris dans ces documents.

Le Client déclare être majeur, disposer de la capacité de contracter et exercer l'autorité parentale ou être dûment autorisé à agir pour le Bénéficiaire.

Article 3 — Nature et limites de l'accompagnement

Fénozone Progression est une prestation d'accompagnement et d'entraînement aux habiletés mentales appliquées à la pratique sportive. Elle vise notamment la compréhension des réactions sous pression, l'expérimentation d'outils mentaux et le développement de l'autonomie du Bénéficiaire.

La préparation mentale n'est ni un acte médical, ni une psychothérapie, ni un traitement psychologique ou psychiatrique. Elle ne remplace pas l'intervention d'un professionnel de santé lorsque celle-ci est nécessaire. En présence d'une situation dépassant son champ de compétence, le Prestataire peut recommander une orientation appropriée et suspendre l'accompagnement dans l'intérêt du Bénéficiaire.

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens. Aucun résultat sportif, classement, sélection, victoire, disparition complète du stress ou transformation déterminée ne peut être garanti.

Article 4 — Contenu de Fénozone Progression

L'accompagnement est personnalisé et comprend :

- un bilan initial complet et l'élaboration d'une feuille de route personnalisée ;
- jusqu'à neuf séances individuelles, réalisées principalement en visioconférence, d'une durée généralement comprise entre 60 et 90 minutes, selon les besoins et la progression du jeune sportif ;
- des exercices et routines personnalisés à mettre en pratique entre les séances ;
- un suivi écrit par WhatsApp entre les séances, réservé aux questions directement liées à l'accompagnement, pendant les jours ouvrés, avec une réponse dans un délai indicatif de [24/48 heures ouvrées à préciser] ;
- des points de coordination ponctuels avec le Client ou le staff sportif, lorsqu'ils sont utiles, proportionnés et acceptés ;
- un exemplaire du FénoBook inclus dans le prix.

Le nombre et le rythme des séances sont adaptés aux besoins, à la progression, aux échéances sportives et aux disponibilités du Bénéficiaire pendant la durée contractuelle. La formule « jusqu'à neuf séances » fixe un plafond et non un nombre minimal automatiquement dû. Une séance peut être plus courte ou plus longue dans la limite indicative annoncée lorsque la situation le justifie et avec l'accord des participants.

Le suivi WhatsApp ne constitue ni une permanence, ni un service d'urgence, ni une séance illimitée. Les messages reçus le week-end, un jour férié ou pendant une période de congés annoncée sont traités à la reprise.

Article 5 — Candidature, commande et conclusion du contrat

L'accès au programme peut être précédé d'un formulaire et d'un entretien de candidature. Cet entretien vise à vérifier l'adéquation de l'accompagnement aux besoins du Bénéficiaire ; il ne constitue pas une séance gratuite de préparation mentale.

Le Prestataire reste libre de refuser une candidature lorsque le programme ne paraît pas adapté, lorsque le Bénéficiaire ne souhaite pas s'impliquer ou lorsque les conditions nécessaires à un accompagnement sérieux ne sont pas réunies.

Avant de payer, le Client peut vérifier le détail de sa commande, son prix total, le mode de paiement choisi et corriger d'éventuelles erreurs. La commande devient ferme lorsque le Client :

- a pris connaissance et accepté les CGV ;
- a confirmé son obligation de paiement au moyen d'un bouton ou d'une mention non équivoque ;
- a fourni les informations requises et validé le paiement.

Une confirmation du contrat et les CGV sur support durable sont ensuite adressées au Client par courrier électronique.

Article 6 — Durée et planification

Le contrat est conclu pour une durée ferme de trois mois à compter de la date de démarrage convenue dans la confirmation de commande ou lors de l'entretien d'admission. Il ne se renouvelle pas automatiquement.

Les rendez-vous sont fixés d'un commun accord. Le Client s'engage à permettre au Bénéficiaire de participer aux séances dans de bonnes conditions matérielles, de ponctualité, de confidentialité et de connexion.

Les séances non utilisées à l'expiration des trois mois ne sont pas automatiquement reportables ni remboursables lorsque leur absence de réalisation résulte du Client ou du Bénéficiaire. Une prolongation raisonnable peut être convenue par écrit en cas de maladie, blessure, calendrier sportif exceptionnel, indisponibilité du Prestataire ou autre motif légitime.

Article 7 — Prix et modalités de paiement

Le prix total de Fénozone Progression est de 972 € TTC. TVA non applicable — article 293 B du Code général des impôts, sous réserve du maintien du régime fiscal applicable au Prestataire.

Le Client choisit au moment de la commande :

- un paiement comptant de 972 € ; ou
- un paiement échelonné en trois échéances de 324 € : la première à la commande, la deuxième 30 jours après et la troisième 60 jours après.

Le paiement en trois fois est une facilité de paiement du prix total : il ne constitue ni un abonnement mensuel, ni trois prestations indépendantes, ni une faculté de résiliation mensuelle.

Les paiements sont effectués par les moyens proposés dans le tunnel sécurisé. Le Client garantit qu'il est autorisé à utiliser le moyen de paiement choisi. Une facture est remise sous forme électronique.

Article 8 — Incident ou retard de paiement

En cas d'échec d'une échéance, le Client est invité à régulariser la situation dans les meilleurs délais après notification. Le Prestataire peut suspendre les rendez-vous et les accès associés jusqu'à régularisation, sans prolongation automatique de la durée contractuelle lorsque le défaut est imputable au Client.

À défaut de régularisation dans les huit jours suivant une mise en demeure écrite restée infructueuse, le Prestataire peut résoudre le contrat. Les prestations déjà exécutées restent dues et les sommes correspondant aux prestations non exécutées sont traitées conformément au droit applicable. Cette clause ne prive pas le Client de ses droits légaux.

Article 9 — Droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, le Client dispose de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Pour se rétracter, le Client adresse avant l'expiration du délai le formulaire figurant en annexe ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté à : Vanessa SAIONI — Féno mental, 366 chemin de la Pighiera Supérieure, 06440 L'Escarène, ou vanessa.saioni@fenomental.pro.

Le Prestataire rembourse les sommes reçues au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle il est informé de la rétractation, en utilisant le même moyen de paiement, sauf accord exprès pour un autre moyen.

Article 10 — Commencement avant la fin du délai de rétractation

Lorsque le Client souhaite que l'accompagnement commence avant la fin du délai de quatorze jours, il doit en faire la demande expresse lors de la commande.

S'il se rétracte après le commencement de la prestation mais avant son exécution complète, le Client reste redevable d'un montant proportionnel aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision, rapporté au prix total prévu au contrat.

Si l'ensemble de la prestation a été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation, le droit de rétractation ne peut être perdu qu'après accord préalable exprès du Client, demande de commencement anticipé et reconnaissance expresse de la perte de ce droit une fois le contrat entièrement exécuté.

Article 11 — Fénobook inclus

Le Fénobook est remis ou expédié à l'adresse indiquée par le Client selon les modalités annoncées lors de la commande. Le Client doit vérifier l'exactitude de son adresse.

En cas de rétractation portant sur l'ensemble du contrat après réception du livre, le Client le restitue dans les quatorze jours suivant l'envoi de sa décision de rétractation ou le conserve en payant 25€, son coût. Les frais directs de retour restent à sa charge. Sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de dépréciation résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature et les caractéristiques du livre.

Article 12 — Annulation, retard et report d'une séance

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée au moins 24 heures avant l'heure convenue. À défaut, la séance est décomptée comme réalisée, sauf force majeure ou motif légitime dûment justifié.

En cas de retard du Bénéficiaire, la séance se termine en principe à l'heure initialement prévue afin de ne pas pénaliser les rendez-vous suivants. En cas d'absence ou d'empêchement du Prestataire, la séance est reportée sans frais et sans être décomptée.

Article 13 — Engagements du Client et du Bénéficiaire

Le Client s'engage à communiquer des informations exactes, à signaler tout élément important pour la sécurité ou l'adéquation de l'accompagnement et à respecter le cadre convenu. Le Bénéficiaire est invité à participer volontairement, à exprimer ses besoins et à expérimenter les exercices proposés.

L'absence de réalisation des exercices, le manque d'implication ou les aléas sportifs ne constituent pas une inexécution du Prestataire, dès lors que celui-ci a fourni la prestation convenue avec diligence.

Tout comportement injurieux, menaçant, discriminatoire, violent ou portant atteinte à la sécurité peut justifier la suspension immédiate d'une séance et, après échange contradictoire lorsque cela est possible, la fin de l'accompagnement.

Article 14 — Mineur, confidentialité et coordination avec l'entourage

Le Client consent à ce que le Bénéficiaire mineur participe à l'accompagnement. Le Prestataire veille à créer un espace de parole respectueux de son âge, de son autonomie et de son intérêt.

Le contenu détaillé des échanges avec le Bénéficiaire demeure confidentiel. Le Client peut recevoir des informations générales sur l'assiduité, les objectifs de travail, les outils proposés et la progression globale, sans retranscription systématique des propos personnels du jeune.

Le Prestataire peut toutefois partager les informations strictement nécessaires lorsqu'il estime qu'il existe un risque sérieux pour la sécurité, la santé ou l'intégrité du Bénéficiaire ou d'un tiers, ou lorsqu'une obligation légale l'impose. Lorsque cela est approprié, le Bénéficiaire en est informé.

Tout échange avec un entraîneur, un club, un professionnel de santé ou un autre membre de l'entourage est soumis à l'accord préalable du Client et, autant que possible, du Bénéficiaire, sauf urgence ou obligation légale.

Article 15 — Propriété intellectuelle

Les supports, exercices, vidéos, documents, méthodes, contenus du Fénobook et outils remis ou accessibles dans le cadre de l'accompagnement sont protégés. Ils sont réservés à l'usage personnel et familial du Client et du Bénéficiaire.

Toute reproduction, diffusion, mise à disposition, adaptation, revente, publication ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite du titulaire des droits est interdite, sous réserve des exceptions légales.

Article 16 — Enregistrement des séances et droit à l'image

Aucune séance ne peut être enregistrée, filmée ou diffusée par l'une des parties sans l'accord préalable exprès de l'autre partie et, s'agissant du Bénéficiaire mineur, de son représentant légal. Le refus d'une utilisation promotionnelle de l'image ou de la voix n'a aucune incidence sur l'accès à la prestation.

Article 17 — Données personnelles

Les données nécessaires à la candidature, à la commande, au paiement, à la facturation et à l'accompagnement sont traitées par Fénomental pour l'exécution du contrat, le respect de ses obligations légales et, selon les cas, son intérêt légitime.

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires à ces finalités et aux obligations comptables et probatoires. Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsqu'il s'applique, de portabilité, en écrivant à vanessa.saioni@fenomental.pro. Il peut également saisir la CNIL.

Des informations complémentaires figurent dans la politique de confidentialité accessible sur le site de Fénomental.

Article 18 — Responsabilité et moyens techniques

Chaque partie est responsable de ses équipements, de sa connexion internet et de la confidentialité de son environnement. En cas d'incident technique ponctuel empêchant une visioconférence dans de bonnes conditions, les parties recherchent prioritairement un report ou un moyen alternatif.

Le Prestataire ne répond que des dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement qui lui est imputable. Aucune stipulation ne limite les droits impératifs du consommateur ni la responsabilité qui ne peut légalement être exclue.

Article 19 — Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution causé par un événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

La partie empêchée informe l'autre dès que possible. Les obligations affectées sont suspendues pendant l'empêchement. Si celui-ci se prolonge au point de priver le contrat de son intérêt, chaque partie peut y mettre fin dans les conditions prévues par la loi, avec régularisation des prestations déjà exécutées.

Article 20 — Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation doit d'abord être adressée à Fénomental par courriel à vanessa.saioni@fenomental.pro ou par courrier à l'adresse indiquée à l'article 1. Le Prestataire s'efforce d'apporter une réponse amiable dans un délai raisonnable.

Après réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, le Client peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Fénomental : Le médiateur doit être saisi dans les conditions et

délais prévus par ses règles de procédure. Le Client peut également utiliser la plateforme européenne ou tout dispositif public de règlement en ligne qui serait légalement applicable au moment du litige.

Article 21 — Droit applicable et règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, le Client consommateur peut saisir l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du droit commun, notamment celle de son domicile dans les conditions prévues par le Code de la consommation. Aucune clause des présentes CGV ne lui impose une juridiction exclusive.

Article 22 — Dispositions finales

Si une stipulation est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeurent en vigueur. Le fait de ne pas se prévaloir ponctuellement d'un droit ne vaut pas renonciation.

La version applicable est celle acceptée par le Client à la date de la commande. Le Prestataire peut modifier les CGV pour l'avenir, sans affecter les contrats déjà conclus.

Annexe 1 — Formulaire de rétractation

À compléter et à envoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de : Vanessa SAIONI — Féno mental, 366 chemin de la Pighiera Supérieure, 06440 L'Escarène —
vanessa.saioni@fenomental.pro

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation Fénozone Progression ci-dessous :

Commande conclue le :

Nom du Client :

Nom du Bénéficiaire mineur :

Adresse du Client :

.....

Courriel utilisé lors de la commande :

Date :

Signature du Client (uniquement en cas d'envoi papier) :

Annexe 2 — Mentions recommandées dans le tunnel de paiement

Case obligatoire d'acceptation

J'ai lu et j'accepte les Conditions générales de vente de Féno mental et reconnais que ma commande implique une obligation de paiement.

Case distincte pour le démarrage immédiat

Je demande expressément que l'accompagnement Fénozone Progression commence avant la fin du délai légal de rétractation de 14 jours. Je reconnais qu'en cas de rétractation après le commencement de la prestation, je devrai payer le montant proportionnel aux services déjà fournis. Je reconnais également que mon droit de rétractation sera perdu si la prestation est entièrement exécutée avant la fin de ce délai, après exécution complète du contrat.

Libellé du bouton final

Commander et payer 972 € — ou Choisir le paiement en 3 fois de 324 €

Récapitulatif à afficher immédiatement avant paiement

- Fénozone Progression — accompagnement individuel de trois mois.
- Prix total : 972 € TTC.
- Option comptant : 972 € à la commande.
- Option échelonnée : 324 € à la commande, puis 324 € à J+30 et 324 € à J+60.
- Jusqu'à neuf séances individuelles de 60 à 90 minutes, selon les besoins et la progression.
- Accès au droit de rétractation et au formulaire avant validation.

Sources officielles de vérification

- Service Public Entreprendre — Conditions générales de vente :
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33527>
- DGCCRF — Vente à distance et droit de rétractation :
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/vente-distance-tout-savoir-sur-votre-droit-de-retractation>
- Service Public Entreprendre — Médiation des litiges de la consommation :
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33338>
- Légifrance — Code de la consommation, notamment articles L. 221-5, L. 221-18 et L. 221-25.